



TREDION FLASH INFOS

OCTOBRE 2024

CALENDRIER

Du 03 au 18 octobre	Exposition de peintures. Nadia GLOTIN Médiathèque
Ven 18 octobre	Conférence Sommeil BRAIN UP. Salle Multi-activités
Sam 16 novembre	Matinée citoyenne. Plantation du verger communal avec le CME
Sam 23 novembre	Repas du CCAS-Salle polyvalente.
Sam 30 novembre	Téléthon Salle Multi-activités.
Sam 7 Décembre	Arbre de Noël de l'école Saint Martin

PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL

Le conseil municipal et le conseil municipal des enfants organisent, en partenariat avec l'entreprise d'insertion OCRE, une matinée citoyenne « Plantation d'un verger communal ».

Le 16 Novembre 2024 de 9h30 à 12h30

RDV à 9h30 à la salle des sports située à la Grand Mare

Ouvert à tous.

Venez nombreux participer à cette matinée conviviale !

Les participants sont invités à venir munis de leurs gants, bottes, pelles.

Inscription par mail à mairie.tredion@wanadoo.fr ou par téléphone au 02 97 67 11 33 **avant le 12 Novembre 2024.**

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

A l'issue de cette matinée de plantation, une petite collation sera offerte aux participants.



LE SOMMEIL : MIEUX LE COMPRENDRE POUR MIEUX LE GÉRER

« Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit », « Il m'arrive régulièrement d'être réveillé sur le coup de 2 ou 3 heures du matin »,

« Je m'endors devant la télévision et pourtant le sommeil ne vient

plus après ». Autant de situations qui interpellent et parfois inquiètent sur la qualité de son sommeil et sur ses capacités de récupération.

En partenariat, l'association Brain Up et la commune de Trédion vous proposent de participer à l'atelier « bien dormir et prendre soin de son sommeil » pour mieux comprendre les mécanismes du sommeil, les effets de l'âge et les signes avérés d'un mauvais sommeil. C'est aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres participants et de connaître les conseils et les techniques pour garder un sommeil récupérateur.

Une première conférence autour des rythmes de vie aura lieu

le **vendredi 18 octobre de 14 heures à 16 heures** à la salle multi activités, place Saint-Christophe à Trédion.

Elle sera animée par une psychologue.

A l'issue de cette conférence, vous pourrez vous inscrire à un atelier de 6 séances thématiques, animées par une psychologue et une sophrologue. Les séances auront lieu

les vendredis 8, 15, 22 et 29 novembre puis les 6 et 13 décembre de 14h à 16h.

Ce parcours est gratuit et, pour les ateliers, le nombre de places est limité. Renseignements auprès de la mairie au 02.97.67.11.33 / mairie.tredion@wanadoo.fr

Ce programme est financé grâce au soutien de Pour Bien Vieillir Bretagne et de la Conférence des Financeurs du Morbihan.



SAPEURS POMPIERS D'ELVEN

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'ELVEN vous informe que la traditionnelle tournée de calendriers débutera sur leur secteur d'intervention le **31 octobre jusqu'à la fin du mois de décembre**. Un reçu sera délivré avec chaque calendrier.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**, gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.

Rendez-vous sur ants.gouv.fr

Et si être **retraité** c'était **vouloir dormir comme un bébé ?**

ATELIER SOMMEIL

Gratuit

Conférence 18 octobre - de 14h à 16h
Suivi d'un atelier de 7 séances, tous les vendredis
Salle multi activités, place Saint-Christophe - à Trédion

Renseignements auprès de la mairie au 02 97 67 11 33 / mairie.tredion@wanadoo.fr





Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Prise de RDV auprès de la secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78 ou au 02 97 69 52 00 au CMS à Vannes.

Action Sociale



RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, **le jeudi 10 octobre et le jeudi 30 janvier 2025 de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31 le jeudi après-midi ou laep.paysvelven@elven.fr



DÉMARCHES D'URBANISME

3 permis de construire accordés du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

(Maisons individuelles, Extensions, Garages, Rénovation,

Carports, Abris de jardin, Piscine, Hangar, Réhabilitation de longère, Rénovation et surélévation).

9 déclarations préalables accordées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

(Création d'ouvertures, Division de parcelle, Pose de panneaux photovoltaïques solaires, Coupes et abattages de bois, Abris de jardin, Modification d'ouvertures, Isolation par l'extérieur, Bardage, Piscine, Garage, Modification de façade, Edification de clôture)

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie le jeudi et vendredi.

Tel : 02 97 67 11 33 ou par courriel : mairie.tredion@wanadoo.fr

Les demandes d'urbanisme en ligne

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Consulter en ligne sur le site internet www.tredion.fr rubrique vie municipale / urbanisme/les autorisations d'urbanisme, les dépôts et décisions d'urbanisme de la commune.

LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES

Besoin d'un espace d'écoute, de parole, de conseils ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, souhaitant rencontrer rapidement un professionnel pour parler (mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques, relations amoureuses, questionnements)
- Aux parents qui s'interrogent sur leur rôle éducatif, sur l'adolescence...

Le **PAEJ** vous accueille à **Vannes**, dans les locaux de la Résidence Habitat Jeunes du Mené (près de Monoprix).

D'autres accueils sont possibles à **Questembert, Grand-Champ et Auray.**

Vous pouvez contacter Mme Le Goff : **06 48 60 62 40** ou contact@paej-paysdevannes.fr

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.



BLABLACAR DAILY



Lancée en septembre 2023, l'opération covoiturage de l'agglomération, en partenariat avec l'application Blablacar Daily, connaît un franc succès. En finançant les trajets du quotidien sur son territoire, l'agglomération a activé un levier efficace pour réduire la circulation automobile et son impact environnemental. Pour poursuivre la dynamique, l'expérimentation se prolonge d'octobre 2024 à décembre 2025. Si le principe de gratuité pour les passagers et de rémunération pour les conducteurs est conservé, les conditions, elles, sont légèrement modifiées. En effet, 1 euro sera reversé au conducteur parcourant 2 à 10 km avec une indemnité de 10 centimes par kilomètre supplémentaire. Un montant maximum de 2 euros sera appliqué par personne et par trajet.

Tout savoir sur l'opération Blablacar Daily :

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/covoiturage>

MUTUALE LA MUTUELLE FAMILIALE



Permanences sur rendez-vous – MAIRIE – PLACE SAINT-CHRISTOPHE

Prochaines dates en 2024 :

mardi 12 novembre,
mardi 10 décembre.

Renseignements et rendez-vous : Magali LASNIER (conseillère mutualiste) (06 45 08 70 21 - [@ m.lasnier@mutuale.fr](mailto:m.lasnier@mutuale.fr))



AXA

Renseignements auprès de Madame Valérie BESSE (06 10 75 39 29 - @valerie.besse.am@axa.fr)

GOUVERNEMENT

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :

- situés dans un territoire aux risques d'incendies
- situés à moins de 200 m de forêts, maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*

L'arbre et ses branches sont élagués du bâtiment

Les herbes et arbustes sont coupés

Les arbres et arbustes sont espacés

*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre collectivité ou sur www.forest-privee.fr

FRANCE VERTÉ

AVONS LES BONS REFLEXES

ETAT CIVIL

Du 1er juillet au 30 septembre 2024

Naissances

France de BOISSÉON

Calie PICAUD

Amaury BUTTIN

Amaury LESIMPLE

Ambre NAUD

Mariages

Décès

Jean-Claude MONTERRIN

Marylène LE CHÊNE

Ginette GUILLEMOT

Certaines personnes ne souhaitent pas la parution dans les publications communales.



BROYAGE A DOMICILE

Branches, tailles de haies ou d'arbustes, l'automne est propice à générer des « déchets verts » et des allers-retours en déchèterie. Et si ces déchets n'en étaient pas ? Véritable mine

d'or, vos végétaux peuvent être recyclés directement dans votre jardin et nourrir votre potager, vos massifs, pieds d'arbres et de haies grâce au paillage. L'agglomération propose une prestation de broyage à domicile pour les branchages allant jusqu'à 15 cm de diamètre avec une prise en charge de 50 % du coût par la collectivité. Pour optimiser le coût, pensez à vous regrouper avec vos voisins ! Informations et inscriptions sur

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/broyage>



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines...

Rendez-vous (près des containers auprès du cimetière) de 10 h à 12 h
les samedis : 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre 2024, 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai et 21 juin 2025



AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE : UN SOUTIEN QUOTIDIEN PERSONNALISÉ

Des aides financières sont disponibles auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Nos prestations ouvrent également droit à un crédit d'impôt de 50 % pour les services d'aide à la personne, et pour le portage de repas, sur la partie livraison.

Contacts :

Aide à domicile : AMPER - 02 97 46 51 97 - contact@amper-asso.fr

Livraison de repas à domicile :

Tiphaine GERGAUD - 02 97 46 53 14 - prad@amper-asso.fr

ORGANISÉE PAR LES CCAS DE SAINT-NOLFF, ELVEN, TRÉDION, SULNIAC, TRÉFFLEAN ET MONTERBLANC

CONFÉRENCE

Comment lutter contre les arnaques sur internet ?

SALLE KERVERL
SAINT NOLFF
8 NOV 2024
de 14h à 16h

Renseignements
et inscriptions :
CCAS Trédion

02 97 67 11 33
mailie.tredion@wanadoo.fr

Animé par le référent cybersécurité
Gendarmerie du Morbihan



ADOPTÉZ UN COMPOSTEUR, RÉDUISEZ VOS DÉCHETS



L'AGGLO DISTRIBUE GRATUITEMENT DES COMPOSTEURS

20 NOVEMBRE 2024 - 16h00
Parking Place Saint-Christophe, devant la mairie, Trédion

Plus d'infos
02 97 68 03 81
dechets@gm.vagglo.bzh

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



La solidarité en mouvement



BREIZHGO

La Carte BreizhGo Solidaire

De 1 € à 3 € le trajet en car interurbain BreizhGo
De 4,5 € à 6,2 € le trajet en bateau BreizhGo
(voir liste des îles concernées sur BreizhGo.bzh)
De 2 € à 8 € le trajet en TER BreizhGo

A qui s'adresse la carte BreizhGo Solidaire ?

- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail depuis plus de 4 mois non indemnisé ou indemnisé en-dessous de 80 % du SMIC brut par jour (soit 46,07 € au 01/01/24. Montant actualisé sur le site france.travail.fr)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sans prime d'activité
- Bénéficiaire de l'Allocation de Demandeur d'Asile (ADA)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- Bénéficiaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- Bénéficiaire de la Protection Internationale
- Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)
- Personne inscrite dans un parcours d'insertion : Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), Parcours Contractuel d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) y compris la Garantie Jeunes, Contrat de Volontariat pour l'Insertion de l'EPIDE, Personne en formation professionnelle financée par la Région Bretagne

Comment obtenir la carte BreizhGo Solidaire ?
Inscrivez-vous en ligne sur le site BreizhGo.bzh/solidaire et envoyez tous les justificatifs en quelques clics.

Plus d'information sur cette carte ou sur le traitement de votre dossier
au 0 800 880 562
Service et appel gratuit du lundi au vendredi de 7h à 20h,
le samedi de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DES 11 ET 18 JUILLET 2024

Installation d'un nouveau conseiller et modification des représentations au sein des instances municipales suite à démission

Monsieur SAINT-AIGNAN Willy est installé au sein du Conseil Municipal en remplacement de Madame BARIL Agnès et intègre les commissions suivantes : - Commission urbanisme

- Commission environnement / urbanisme prévisionnel / Chemins de randonnée
- Commission scolaire
- Commission culture / Tourisme

Présentation et décision relative au commerce de proximité

2 projets de reprise de commerce de proximité ont été présentés au conseil municipal.

Le projet de la « Trédionnette », projet porté par un collectif de citoyens Trédionnais

Le projet de M. ROBINE, projet d'un particulier

Le conseil municipal a décidé de retenir par vote à bulletin secret la proposition de M. ROBINE pour la reprise du commerce de proximité, place Saint Christophe.

Création de poste au service technique

Création de poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein des services techniques (agent polyvalent : entretien des locaux, conduite d'engin, tracteur, voirie...)

OCTOBRE ROSE, MOIS DE MOBILISATION AUTOUR DU CANCER DU SEIN **Se faire dépister, un geste essentiel !**

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois le plus fréquent et la première cause de décès par cancer chez la femme. Ainsi, chaque année, plus de 60 000 nouveaux cas sont détectés en France. Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein. La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

DÉPISTAGE
DESCANCERS
Centre de coordination
Bretagne

Comment se faire dépister concrètement ?

Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.

A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans, dans le cadre du dépistage organisé, une mammographie (examen radiologique des seins), est à réaliser tous les 2 ans, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.

Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.

Dans certaines situations, **en fonction des antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de prédisposition génétique, un suivi médical spécifique est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :

Femmes 50 à 74 ans
Dépistage du cancer du sein
Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.
Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

Femmes 25 à 65 ans
Dépistage du cancer du col de l'utérus
Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Hommes et femmes 50 à 74 ans
Dépistage du cancer colorectal
Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.
Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.
Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?
Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Appellez votre Caisse de Sécurité Sociale : CPAM : en composant le 3646
MGEN : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22
02.96.60.83.00

Antenne 29
02.98.33.85.10

Antenne 35
02.99.30.40.10

Antenne 56
02.97.40.29.39

✉ antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>

